

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Rolland ANGOTTI**

N° 3 DS 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014
(accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale et droits de l'homme

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale et droits de l'homme pour un montant de 11 750 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations droits de l'homme et de solidarité

Nom de l'association	Montant en euros
Amitié Cameroun Subvention de fonctionnement	1 000
CICODES Subvention de fonctionnement Aide à l'organisation de la Fête des Droits de Toutes les Couleurs	5 000 5 000
Peuple Solidaire Subvention de fonctionnement	750

Le maire,

Ludovic JOLIVET